

Accueil>Législation et jurisprudence>Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

roumain

Les traductions dans les langues suivantes sont déjà disponibles.

Swipe to change

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)**Roumanie****Coordinateur national ECLI**

Le coordinateur national ECLI n'a pas encore été désigné. Des informations mises à jour à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Code «pays»

Le code «pays» de la Roumanie est le suivant: [RO]

Génération d'un ECLI national

En principe, l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) sera généré au moment où la décision judiciaire est rendue, puisque le numéro de la décision judiciaire fait partie de l'ECLI.

Dernière mise à jour: 06/05/2015

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.